



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

**Participation au dispositif pour la vie autonome des personnes
handicapées**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040198

**Direction des Obligations et Droits du
Citoyen**

**Participation au dispositif pour la vie autonome des personnes
handicapées**

Madame Annie COUTUREAU, Conseillère Municipale Spéc.Adj.Quartier, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Une convention mobilise dans les Deux-Sèvres les financements d'un ensemble de partenaires pour notamment attribuer des aides pour le maintien et le retour en milieu de vie ordinaire des personnes handicapées. Ce dispositif coordonne les aides dans un fonds commun et garantit la bonne utilisation de ce fonds.

Dans les Deux-Sèvres, les partenaires sont notamment les suivants : l'Etat, la CPAM, la MSA, le CCAS de Thouars, Cap Emploi, l'ANAPH...

Chacun des partenaires abonde le fonds commun d'aides.

Une participation de 7 700 € a été prévue au BP 2004 par la Ville de Niort qui participe, depuis sa création en 2002, au dispositif pour la vie autonome des personnes Handicapées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer la convention et les documents qui en découleront,
- verser au fonds commun d'aides la somme de 7 700 € imputée au 65.5211.65 738.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
La Conseillère Municipale Spéciale
Adjointe de Quartier

Annie COUTUREAU

[Ordre du jour](#)